

5 - Grand Besançon Habitat - Désignation des délégués de la Ville de Besançon au Conseil d'Administration

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : En application de l'article R 421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal doit préalablement choisir le nombre d'administrateurs au conseil d'administration, qui ne peut être que de 23 ou 27 membres. Considérant le nombre de logements gérés par Grand Besançon Habitat et son territoire d'implantation, il est proposé de retenir 23 membres.

Dès lors, conformément à l'article R 421-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la composition du Conseil d'Administration serait la suivante :

- 13 membres à désigner par le Conseil Municipal, dont 6 en son sein, les autres étant choisis en qualité de personnes qualifiées dans l'un au moins des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques ou les affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées au moins ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office, autre que celle de rattachement.
- 1 membre à désigner par la CAF
- 1 membre à désigner par l'UDAF
- 1 membre à désigner par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département
- 2 membres à désigner par les organisations syndicales les plus représentatives dans le département
- 1 membre représentant les associations dont d'un des objets est l'insertion ou le logement de personnes défavorisées
- 4 membres sont des représentants élus par les locataires.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à désigner :

6 élus du Conseil Municipal :

M. Pascal CURIE

M. Frédéric ALLEMANN

M. Nicolas BODIN

Mme Solange JOLY

Mme Danielle POISSENOT

1 siège pour l'Opposition : 2 candidatures

M. Michel OMOURI

M. Julien ACARD

2 élus CAGB :

M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président chargé de l'Habitat

Mme Karima ROCHDI, Vice-Présidente chargée de la Politique de la Ville

- 5 personnalités qualifiées issues d'activités économique, financière, sociale ou culturelle :

Sont ainsi proposés :

Mme Myriam LEMERCIER

M. Gérard VAN HELLE

M. Djilalli SALHAOUI

Mme Danièle TETU

Mme Josette FOREL

En outre, le Conseil Municipal doit désigner un représentant des associations agréées par le Préfet dont l'un des objets est l'insertion ou le logement de personnes défavorisées :

Mme Laure PAVEAU, Directrice de l'Association Julienne Javel.

Le Maire demandera à la Caisse d'Allocations Familiales, à l'Union Départementale des Associations Familiales, aux associés des collecteurs de la participation des employeurs, aux organisations syndicales les plus représentatives du département de désigner leurs représentants comme sus indiqué.

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- fixer à 23 le nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration de Grand Besançon Habitat,
- désigner comme susvisé les membres proposés.

«M. LE MAIRE : Nous avons deux votes à faire. Tout d'abord nous devons désigner 13 membres, 6 en notre sein, les autres étant choisis en qualité de personnalités qualifiées. Donc sur les 13 membres -c'est la reconduction de ce qui existait- est-ce que vous êtes d'accord ? Je mets déjà cela au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Maintenant, concernant les élus qui doivent siéger, c'est à la proportionnelle. Concernant la majorité il y a donc : M. CURIE, M. ALLEMANN, M. BODIN, M. BIZE, Mme POISSENOT et concernant l'opposition : M. OMOURI et M. ACARD. Les élus de la CAGB ont déjà été désignés, c'est M. Robert STEPOURJINE et Mme Karima ROCHDI. La liste des personnalités qualifiées est au dos.

M. Thibaut BIZE : Je crois qu'il y a une petite erreur, on avait demandé un changement entre Solange JOLY et moi sur GBH...

M. LE MAIRE : Donc c'est Solange JOLY à la place de Thibaut BIZE. La liste de la majorité devient donc : M. CURIE, M. ALLEMANN, M. BODIN, Mme JOLY, Mme POISSENOT. On va voter sur trois points, sachant que premièrement, concernant la liste des élus de la majorité : M. CURIE, M. ALLEMANN, M. BODIN, Mme JOLY, Mme POISSENOT, quels sont ceux qui sont opposés ? Je n'en vois pas. Qui s'abstiennent ? 2. Les autres sont d'accord.

Concernant l'opposition, c'est Michel OMOURI, quels sont ceux qui sont favorables ? Ceux qui sont opposés ? Les autres s'abstiennent.

Concernant M. ACARD quels sont ceux qui sont favorables ? 2. Qui s'abstiennent ? Les autres.

Nous, nous nous abstenons bien sûr. Les membres seront donc M. CURIE, M. ALLEMANN, M. BODIN, Mme JOLY, Mme POISSENOT, M. OMOURI pour le Conseil Municipal».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

- à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer à 23 le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration de Grand Besançon Habitat

- de désigner les membres du Conseil Municipal proposés comme suit :

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

M. Pascal CURIE

M. Frédéric ALLEMANN

M. Nicolas BODIN

Mme Solange JOLY

Mme Danielle POISSENOT

Par 11 voix :

M. Michel OMOURI

M. Julien ACARD ayant obtenu 2 voix

- à l'unanimité des suffrages exprimés de désigner 2 élus de la CAGB :

M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président chargé de l'Habitat

Mme Karima ROCHDI, Vice-Présidente chargée de la Politique de la Ville

- à l'unanimité des suffrages exprimés de désigner 5 personnes qualifiées :

Mme Myriam LEMERCIER

M. Gérard VAN HELLE

M. Djilalli SALHAOUI

Mme Danièle TETU

Mme Josette FOREL

- à l'unanimité des suffrages exprimés de désigner un représentant d'association agréée par le Préfet dont l'un des objets est l'insertion ou le logement de personnes défavorisées :

Mme Laure PAVEAU, Directrice de l'Association Julienne Javel.

Récépissé préfectoral du 28 mai 2014.